

20260923 La Croix

<https://www.la-croix.com/societe/ingenieurs-entrepreneurs-chercheurs-ces-cadres-qui-courent-apres-leur-titre-de-sejour-20260923>

Analyse

Ingénieurs, entrepreneurs, chercheurs... Ces cadres qui courent après leur titre de séjour

Par [Elisa Brinai](#)



Hervé Nkomo, originaire du Cameroun, est promoteur immobilier et maître d'ouvrage. Léa Crespi pour La Croix
Ils sont étrangers, en règle et occupent des emplois qualifiés. Pourtant, les dysfonctionnements des préfectures les empêchent de renouveler leur titre de séjour, jusqu'à mettre en péril leur emploi.

Sur le chantier qu'il pilote à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Hervé, promoteur immobilier et maître d'ouvrage, est très à cheval sur la sécurité. « *Je ne peux pas me permettre le moindre accident* », insiste ce Camerounais de 38 ans, en distribuant trois casques à ses visiteurs, « *un bleu, un blanc et un rouge, les couleurs de la France !* » Aujourd'hui, il peut enfin sourire : il a obtenu le renouvellement de son titre de séjour après une longue bataille administrative et judiciaire.

« *Je suis arrivé légalement en France en 2019, pour rejoindre ma femme* », raconte-t-il. Avec son diplôme d'ingénieur civil, il trouve rapidement du travail et renouvelle sans difficulté son titre de séjour durant les premières années. En 2025, le couple est installé en Île-de-France, où Hervé a décroché un CDI. Alors que son titre de quatre ans arrive à expiration, il dépose une nouvelle demande sur [la plateforme](#) de l'Administration numérique pour les étrangers en France (Anef). « *Je m'y prends deux mois avant, comme conseillé* », explique-t-il. Sa démarche est enregistrée, mais il n'obtient pas de récépissé. Les mois passent sans nouvelle de la préfecture. Son titre se périmé et Hervé se retrouve sans papiers.

À lire aussi

[Métiers en tension : que se passera-t-il après la fin du dispositif de régularisation ?](#)

« *Imaginez un peu : je pilote des chantiers sur lesquels je m'engage à n'employer aucun clandestin. Et là, je me retrouve moi-même dans cette situation* », résume-t-il. Avec une femme sans emploi et deux enfants en bas âge, il choisit de ne rien dire à son patron. « *S'il me suspend en attendant que j'obtienne mon titre, c'est une dizaine de projets immobiliers qui sont mis à l'arrêt. Moi, je perds mon salaire sans avoir le droit au chômage et mes enfants ne sont plus couverts par ma mutuelle* », calcule-t-il. Il finira par se tourner vers la justice. « *C'est fou de devoir en arriver là* », regrette-t-il.

Des entreprises saisissent la justice

Hercule, 36 ans, d'origine haïtienne, gestionnaire d'actifs dans un cabinet comptable, a vu son contrat de travail suspendu en raison d'un blocage administratif après un déménagement. Alors que son accès au site Internet pour renouveler son titre de séjour est bloqué, il tente en vain de se rendre à la préfecture : « *On m'a mis dehors car je n'avais pas de rendez-vous. Mais sans pouvoir me connecter, je ne pouvais pas en prendre* », explique-t-il, décrivant un système kafkaïen.

Des profils comme ceux-là, Me Anaïs Place, avocate spécialiste du droit des étrangers, en voit arriver en nombre dans son cabinet du 16^e arrondissement de Paris. Ingénieurs, comptables, enseignants-chercheurs, entrepreneurs... des étrangers en situation régulière, bien insérés, qui se heurtent à des difficultés administratives croissantes pour refaire leurs papiers. La justice est parfois saisie directement par les entreprises, « *prêtes à payer un avocat plutôt que de perdre des salariés cadre* ».

À lire aussi

[Bugs, dossiers en souffrance, opacité : quand l'administration fabrique des sans-papiers](#)

« *Les problèmes sont toujours les mêmes* », relève Me Anaïs Place, citant les retards de traitements, les délais beaucoup trop longs, les bugs des sites Internet, l'absence de réponse de la préfecture et la non-délivrance de récépissé et de titres provisoires pendant la procédure. « *Auparavant, mes clients, qui sont qualifiés et connaissent bien l'administration, parvenaient à régler leurs problèmes en se rendant directement à la préfecture. Comme ce n'est plus possible, ils se tournent vers les avocats* », analyse-t-elle.

Des démarches angoissantes

Cette nouvelle clientèle est apparue en 2021, après la fermeture prolongée des préfectures pendant la crise sanitaire. Depuis, le phénomène n'a fait que croître, allant jusqu'à « *exploser en 2024* ». Me Fayçal Megherbi, avocat en [droit des étrangers](#) depuis trente ans, voit aussi arriver « *ce nouveau public* ». « *Les démarches compliquées et l'absence de réponse des préfectures créent une angoisse et une panique chez ces ressortissants étrangers réguliers* », constate-t-il.

À lire aussi

[Services publics : la « dématérialisation à marche forcée » fait des dégâts, selon un rapport](#)

Dans son dernier rapport d'activité, la défenseure des droits constate que l'accès aux préfectures et l'instruction des demandes de titres de séjour constituent désormais le premier motif de [saisine de l'institution](#) : 41 % des saisines en 2025, contre 10 % en 2019. Les demandes de titres de séjour en attente sont de plus en plus nombreuses, passées de 243 000 en 2019 à 403 000 en 2023.

Cet embouteillage n'épargne donc plus les travailleurs étrangers les plus qualifiés. Les plus aisés disposent toutefois d'un avantage : « *Ils ont les moyens de se défendre et ne craignent pas l'administration. Ils estiment être dans les règles et se sentent légitimes pour réclamer leurs droits* », observe Me Anaïs Place.

« J'ai l'impression d'avoir été blacklisté »

Pour Hervé et Hercule, le recours au tribunal administratif s'est révélé décisif. En saisissant le juge en référé « mesures utiles », une procédure d'urgence permettant d'ordonner à l'administration d'agir, ils ont obtenu le renouvellement de leur carte de séjour. Hervé reste pourtant amer : *« Je n'ai obtenu qu'un titre de deux ans. J'ai l'impression d'avoir été blacklisté. »*

« Du jour au lendemain, je peux tout perdre, me retrouver sans travail, sans droits, sans rien. »

Hercule, gestionnaire d'actifs dans un cabinet comptable venu d'Haïti

Au-delà de ces recours individuels, l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (Adde), qui regroupe 350 avocats, a engagé en juillet 2026 une action de groupe en cessation du manquement contre l'État. Cette procédure, issue du droit européen, permet au juge d'ordonner à l'administration de modifier une pratique portant atteinte aux droits d'un groupe de personnes. Elle vise spécifiquement la préfecture de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, où des dysfonctionnements récurrents ont été identifiés.

Pointé du doigt, le préfet des Hauts-de-Seine, Alexandre Brugère, s'est publiquement défendu. Selon lui, les délais de traitement des dossiers dans sa préfecture sont passés de 142 à 92 jours en 2026. Il dit vouloir délivrer *« dans les meilleurs délais »* des papiers aux personnes qui ont vocation à rester en France, tout en assumant une politique *« extrêmement offensive »* envers les autres. Il se félicite par ailleurs d'avoir doublé le nombre de rétrogradations de titres de séjour.



Beau Davis, professeur de musique américain dans un conservatoire en région parisienne, a construit toute sa vie en France. Léa Crespi pour La Croix

Un discours qui ne rassure pas du tout Hercule, encore heurté par sa mésaventure. *« J'ai toujours respecté toutes les règles, toujours tout bien fait. J'ai une bonne situation, je travaille et je cotise en France depuis dix-huit ans. Pourtant, du jour au lendemain, parce que je suis étranger, je peux tout perdre, me retrouver sans travail, sans droits, sans rien »*, déplore-t-il.

Pour Beau, professeur de musique américain dans un conservatoire de région parisienne, les difficultés administratives ont fini par remettre en question ses projets. Alors qu'il ne sait toujours pas s'il parviendra à faire renouveler son titre de séjour, il se demande s'il lui faudra rentrer aux États-Unis : *« J'ai une femme française, je gagne ma vie, je suis ici depuis des années et pourtant c'est compliqué. Je me projetais plus tard avec une maison en Bretagne avec des enfants. Je ne sais plus si cela sera possible un jour. »*